

Barème d'honoraires

Applicable au 19/10/2024

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge de l'acquéreur

Prix de vente jusqu'à 140 000 €	Forfait de 7000 € TTC
Supérieur à 140 000 €	5 % TTC
Parking, Box	15% TTC (minimum 1.900€)
Bien à usage Professionnel ou Commercial	6% TTC (minimum 5.000€ TTC)
Cession Droit au bail et Fonds de Commerce	10% TTC (minimum 5.000€ TTC)



SARL EMROD IMMOBILIER

RCS Versailles : 534 273 016 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2018 000 026 001

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN

Barème d'honoraires

Applicable au 19/10/2024

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Honoraires part propriétaire bailleur

Constitution dossier, rédaction du bail et état des lieux	1 mois de loyer hors charges TTC
Etat des lieux	3€ TTC/m²
Locations à usage commercial ou professionnel	30% HT du loyer annuel HT/HC charge acquiescées

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.